

Document d'information
**sur les produits relatifs aux opérations
de change**

Renseignements importants à propos de ce Document d'information sur les produits

Ce Document d'information sur les produits (DIP) vous fournit une description détaillée des types et caractéristiques des produits et instruments financiers que propose Western Union International Bank (**WUIB**) ainsi que des risques et coûts qui leur sont associés. Le DIP contient des informations pouvant vous aider à décider si vous souhaitez acquérir l'un des produits de WUBS (Western Union Business Solutions) décrits dans ce document.

Nous vous recommandons de lire l'intégralité de ce DIP avant de prendre la décision d'acquérir un produit décrit. Les informations fournies dans ce DIP sont de nature générale et ne prennent pas en compte vos objectifs personnels, votre situation financière ou vos besoins spécifiques. Nous vous recommandons, après avoir lu ce document, d'estimer si les caractéristiques de nos produits, notamment leurs avantages et inconvénients, pourront répondre à vos objectifs personnels, votre situation financière ou vos besoins spécifiques.

Un Guide des services financiers (**GSF**) distinct fournira de plus amples informations sur WUIB et les produits et services que nous offrons. Veuillez nous contacter en consultant les coordonnées indiquées sur la dernière page de ce DIP pour obtenir une copie gratuite de ces documents.

Les références faites à **nous, au Licencié, à notre, à Western Union International Bank (ou « WUIB »)** désignent Western Union International Bank GmbH (Autriche), la Succursale française de Western Union International Bank GmbH (ou Succursale française de WUIB), les filiales, sociétés affiliées, successeurs et/ou ayants droit de WUIB, ainsi que ses dirigeants, administrateurs, employés et agents. Les références faites à **vous, à votre, au client** concernent le lecteur, l'entreprise du lecteur et toute personne que vous avez autorisée à effectuer une transaction avec WUIB en votre nom. Notre rôle est d'émettre nos propres produits de change.

Dans ce DIP, nous utilisons des exemples où l'euro (EUR) est évalué par rapport au dollar américain (USD), en prenant l'EUR comme devise de base : EUR/USD 1,0000 ou 1,00. Cela signifie qu'un euro pourrait acheter un dollar américain. On appelle cela une « **Paire de devises** ».

Les informations contenues dans ce DIP qui n'affectent pas de manière significative les utilisateurs de nos produits sont susceptibles d'être modifiées et peuvent être mises à jour par le biais du site Web de notre société (voir les coordonnées figurant sur la dernière page de ce DIP). Vous pouvez accéder à ces informations en consultant le site Web ou en nous contactant pour nous en demander une copie électronique ou papier. Vous pouvez également accéder au site Web sur lequel peuvent figurer, de temps à autre, d'autres informations sur nos produits.

Structure de ce DIP

Nous avons divisé ce DIP en deux parties : La première partie donne un aperçu de toutes les caractéristiques, tous les avantages et tous les risques majeurs de chacun de nos produits de change. La deuxième partie décrit les facteurs communs à tous nos produits de change, notamment les risques, coûts et implications fiscales d'envergure associés à ces produits.

Votre contrat avec nous

Lors de l'acquisition d'un produit de change, vous concluez un contrat avec Western Union International Bank GmbH en lien avec ce produit. Le contrat se compose :

- du formulaire de demande ;
- de la description et des caractéristiques de nos produits de change dans cette partie du DIP ;
- des Conditions générales qui vous sont fournies.

Il est important que vous compreniez clairement les modalités du contrat conclu entre WUIB et vous même. Si le moindre aspect de ce contrat ne vous paraît pas suffisamment clair, nous vous suggérons de consulter un expert.

Section 1.0 – Vue d'ensemble de nos produits de change

Une opération de change peut être utilisée si vous avez besoin d'échanger une devise contre une autre devise à un taux de change convenu. Diverses situations peuvent vous obliger à effectuer une opération de change. Par exemple, un importateur peut avoir besoin d'acheter une devise étrangère et la payer en euros afin de pouvoir payer son fournisseur pour importer ses marchandises. Inversement, un exportateur peut être payé par un client étranger en une devise étrangère pour des marchandises exportées vers un pays étranger et souhaiter convertir la devise étrangère en euro. Pour ce faire, vous pouvez utiliser ces instruments d'opérations de change sous forme de Contrat de change au comptant (pour un règlement effectué dans un délai de deux jours ouvrables) ou de Contrat de change à terme (pour un règlement effectué à une échéance allant de trois jours ouvrables à deux ans en principe) afin de vous aider à gérer vos expositions au risque de change.

Ce DIP décrit les produits et services de change que nous offrons :

- transferts d'argent internationaux (voir la section 1.1 ci-dessous) ;
- Contrats de change à terme (voir la section 1.2 ci-dessous) ;
- Contrats à terme non livrables (« **NDF** ») (voir la section 1.3 ci-dessous)

Lorsque vous concluez un Contrat de change à terme ou un Contrat à terme non livrable, vous devez également utiliser soit le service de Transfert d'argent international soit une traite bancaire ou un chèque en devise étrangère pour régler le Contrat de change à terme ou le Contrat à terme non livrable.

Tous les frais décrits dans ce DIP comprennent les taxes, lorsque des taxes doivent être payées.

Bien qu'il existe des avantages certains à utiliser ces instruments, il existe également un certain nombre de risques importants à prendre en compte quant à votre situation. Il est important que vous ayez une bonne compréhension de ces instruments et des marchés des changes en général. Dans ce DIP, nous supposons que vous avez des connaissances de base sur les marchés des changes. Vous ne devez utiliser aucun des produits décrits dans ce DIP si vous n'avez pas une compréhension détaillée de leur fonctionnement, notamment des risques et des coûts qu'ils impliquent. Nous vous suggérons de consulter un conseiller indépendant et d'évaluer avec soin vos besoins et votre situation avant d'effectuer des transactions avec des instruments de change.

1.1 Transfert d'argent international

Un Transfert d'argent international est un transfert électronique d'argent d'un pays étranger vers le pays dans lequel vous vous trouvez, ou du pays dans lequel vous vous trouvez vers un pays étranger. Un Transfert d'argent international peut également être appelé virement télégraphique ou télévirement. WUIB est en relation avec un réseau mondial de banques correspondantes qui permet la transmission de vos instructions de paiement vers presque n'importe quel endroit dans le monde.

Une fois qu'un paiement est émis par WUIB, la banque bénéficiaire reçoit généralement les fonds envoyés par le Transfert d'argent international dans un délai de 24 à 48 heures.

1.1.1 Avantages

- Les Transferts d'argent internationaux offrent les garanties de sécurité de la traçabilité complète des transactions.
- En utilisant un Transfert d'argent international, le bénéficiaire reçoit généralement les fonds plus rapidement que si les fonds étaient transférés par traite bancaire, mandat ou instrument monétaire similaire ou de la soulte.
- Les Transferts d'argent internationaux sont plus sûrs que les transactions en espèces car il s'agit d'instructions électroniques envoyées directement à la banque du bénéficiaire désigné pour créditer le compte bancaire du bénéficiaire.

1.1.2 Inconvénients et risques

- Une fois réalisé, il n'existe aucune garantie qu'un Transfert d'argent international puisse être annulé. Si l'annulation a bien lieu, vous pourriez encourir des frais supplémentaires et perdre du temps ;

- L'expéditeur peut devoir payer des frais si les informations (c.-à-d. le nom du bénéficiaire, le numéro de compte) fournies sont incorrectes ou incomplètes.

1.1.3 Peut-on annuler un Transfert d'argent international ?

Un Transfert d'argent international ne peut être annulé que dans les circonstances suivantes :

- si vous nous donnez des informations (c.-à-d. le nom du bénéficiaire, le numéro de compte) incorrectes et que vous nous en informez ;
- en cas d'insuffisance de fonds sur le compte bancaire de l'expéditeur ;
- en cas de fraude ou de détournement de fonds, lorsque WUIB en a été informée ;
- s'il est avéré que la transaction est liée à une infraction pénale ou à une activité de financement du terrorisme.

1.1.4 Coûts et frais

1.1.4.1 Frais de transaction

Dans la plupart des cas, des frais de transaction vous seront facturés pour l'utilisation de notre service de Transfert d'argent international. Les frais de transaction que nous facturons pour chaque Transfert d'argent international sont d'un montant allant de 0 EUR à 30 EUR. Ces frais dépendent de la transaction et du client. Ces frais sont distincts du taux de change qui s'appliquera à la conversion d'une devise étrangère en une autre. Les frais de transaction que nous vous facturons dépendront :

- du montant et du type de devise étrangère à transférer (les devises plus rares occasionnent généralement des frais plus élevés) ;
- le nombre et la fréquence des Transferts d'argent internationaux que vous effectuez par l'intermédiaire de WUIB (l'ancienneté de la relation client peut entraîner une réduction des frais) ;
- le pays vers lequel l'argent est envoyé (il est plus cher de traiter avec certains pays).

Veillez-vous référer à votre Grille tarifaire pour de plus amples informations.

Exemple 1 : Voici un exemple d'application des frais de transaction :

Vous pouvez effectuer une opération de change pour acheter à WUIB 100 000 USD avec des euros. Vous souhaitez toutefois effectuer 5 télévirements de 20 000 USD à différents bénéficiaires à l'étranger. Supposons que les frais de transaction par télévirement bancaire soient de 15 EUR.

Vous paierez la somme de :

- l'équivalent en euros du montant converti convenu de 100 000 USD, plus
- 75 EUR (c.-à-d. 15 EUR x 5) qui sont les frais de transaction applicables pour l'envoi des cinq virements.

Vous paierez à WUIB le montant total selon l'accord mutuel (chèque, prélèvement automatique, transfert électronique).

1.1.4.2 Autres frais si une transaction est annulée

Si vous demandez l'annulation d'un Transfert d'argent international, la banque vers laquelle le Transfert d'argent international a été envoyé peut faire payer à WUIB des frais d'administration. Si nous subissons de tels frais, nous pouvons absorber ce coût ou vous demander de nous rembourser les frais. WUIB décidera au cas par cas en prenant en compte :

- du volume et de la fréquence des Transferts d'argent internationaux que vous effectuez par l'intermédiaire de WUIB. (plus la fréquence est élevée, plus il est probable que nous absorbions le coût) ;

- de la raison de l'annulation du Transfert d'argent international (une erreur de la part du client peut avoir une influence sur notre disposition à absorber le coût) ;
- de votre relation commerciale avec WUIB (l'ancienneté de votre relation avec nous peut influencer notre disposition à absorber le coût) ;
- de la différence du taux de change concerné entre le moment où vous effectuez un Transfert d'argent international et le moment où il est annulé (plus la différence est grande, plus il est probable que nous vous demandions un remboursement).

Le montant des frais d'administration varie d'une banque à l'autre et est généralement d'un montant allant de 25 EUR à 120 EUR.

Exemple 2 : Par exemple, si vous demandez l'annulation de l'un des cinq Transferts d'argent internationaux évoqués dans l'Exemple 1 ci-dessus, et que la banque vers laquelle le Transfert d'argent international a été envoyé fait payer à WUIB des frais d'administration de, disons, 40 EUR, vous auriez à payer à WUIB les frais de 40 EUR en supplément des autres montants décrits dans l'exemple ci-dessus. Si le montant annulé concerné doit ensuite être reconverti en euros à partir du montant en devise étrangère, il sera soumis aux taux de change en vigueur à ce moment-là. Le paiement de ces frais se produit généralement au moment où la banque traite le paiement annulé. En pratique, le compte de WUIB serait débité et WUIB demanderait alors le remboursement au client si cela est décidé. Vous seriez alors informé dès que possible lorsqu'il serait confirmé que les frais bancaires devraient être payés pour la transaction concernée.

1.1.4.3 Taux de change – Marge

Aucuns autres frais directs ne vous seront facturés. WUIB réalise toutefois une marge sur toute opération de change. Veuillez consulter la section 2.3 – nos taux de change pour de plus amples informations sur la façon dont nous calculons nos taux de change et la « marge ».

1.2 Contrats de change à terme

L'instrument financier de Contrat à terme émis par WUIB contient un contrat non normalisé entre le client et un prestataire de services (WUIB en l'occurrence) qui donne au client le droit d'acheter ou de vendre un certain montant à un taux prédéterminé au moment de l'émission et pour un usage à une date spécifique. Un Contrat à terme vous permet un verrouillage à un taux de change spécifique aujourd'hui, pour une devise qui sera achetée ou vendue à l'avenir. Ce mécanisme vous protège des fluctuations des taux de change. Les Contrats à terme de WUIB peuvent avoir une durée de vie de 3 jours ouvrables jusqu'à, en principe, 24 mois, et ne peuvent pas porter sur un montant inférieur à 15 000 euros. Si le Contrat de change porte sur un règlement dans un délai de deux jours ouvrables maximum à compter de la date à laquelle vous avez conclu la transaction, il est appelé Contrat de change au comptant. Les Contrats à terme se présentent sous deux formes :

- À terme fixe – Contrat permettant de contrôler un paiement futur à un taux déterminé d'une somme fixée à une date fixée (la date d'échéance).
- À terme ouvert – Contrat permettant l'utilisation du montant réservé en une ou plusieurs fois à un taux déterminé à n'importe quel moment entre la date d'ouverture et la date d'échéance. Ce contrat est utilisé lorsque le client doit payer ou recevoir plusieurs paiements pendant une certaine période mais que des dates précises de ces paiements sont inconnues. Ce type de contrat à terme permet aux clients d'avoir à leur disposition une enveloppe de devises étrangères pendant la période de leur choix pour tous les paiements en devises étrangères.

À la date d'expiration, WUBS effectue les paiements.

1.2.1 Comment fonctionne un Contrat à terme ?

Lorsque vous avez une dette ou une créance à l'étranger à échéance de, par exemple, 30, 60, 90 jours ou plus, il est probable que le cours de cette devise change pendant cette période – à la hausse ou à la baisse. Si vous êtes importateur, un mouvement à la hausse du taux de change provoquerait une baisse des coûts. Mais si vous êtes exportateur, les recettes en devises auraient une moindre valeur. En utilisant un Contrat à terme, vous pouvez verrouiller aujourd'hui un taux de change déterminé (un « taux de change à terme ») pour un règlement à une date ultérieure selon les modalités de votre dette ou créance.

1.2.2 Taux de change à terme – Marge

Un taux de change à terme est un taux qui est fixé aujourd'hui correspondant à une devise vendue contre une autre, pour une conversion à une date future spécifiée (échéance). Le taux de change à terme diffère du taux au comptant actuel car il comprend également une marge à terme correspondant aux taux d'intérêt applicables aux deux devises concernées, taux qui sont calculés entre la date d'aujourd'hui et la date d'échéance à terme. Consulter également la section 2.3 – Nos taux de change – Marges.

1.2.3 Coûts et frais

1.2.3.1 Taux de change à terme – Marge

WUIB réalise une marge sur toute opération de change. Veuillez-vous reporter à la section 2.3 – Nos taux de change – Marges de ce DIP pour de plus amples informations sur la façon dont nous calculons nos taux de change et la « marge ».

1.2.3.2 Frais d'un Transfert d'argent international

Les frais de transaction pour un Transfert d'argent international vous seront facturés si vous utilisez votre Contrat de change à l'échéance de ce service. Cette commission varie selon la transaction et le client et elle est d'un montant allant de 0 à 30 EUR. Veuillez-vous reporter à la section 1.1 de ce DIP pour de plus amples informations sur les frais facturés pour les Transferts d'argent internationaux.

1.2.4 Dépôts de garantie à terme

WUIB peut exiger un certain montant de dépôt lorsqu'un client accepte de conclure un Contrat à terme. Ce dépôt est généralement d'un montant allant jusqu'à 10 pour cent de la valeur équivalente en EUR du contrat. Les facteurs qui peuvent nous amener à vous demander d'effectuer un dépôt sont les suivants :

- votre société n'a débuté ses activités que récemment avec une expérience opérationnelle limitée ;
- la cote de crédit n'est pas, selon l'évaluation de WUIB, d'un niveau élevé ou satisfaisant ;
- le montant du contrat demandé représente selon WUIB un risque de change plus élevé que le niveau normalement acceptable ;
- la date d'échéance et/ou les devises concernées représentent selon WUIB un risque de crédit supérieur à la normale au cas où la transaction devait être annulée pendant la durée ou à l'échéance du contrat ;
- nous n'avons pas d'antécédents de transactions avec vous.

Exemple : Le dépôt est calculé comme suit : si vous avez conclu un Contrat à terme pour acheter 100 000 USD avec des EUR au taux de 1,1800, cela représente un montant de 84 745,76 EUR. Vous devrez effectuer un dépôt de 8 474,57 EUR, soit 10 % de l'équivalent en EUR, au début de la transaction. Aucuns intérêts ne sont payés sur ce dépôt de garantie.

Bien que les dépôts vous soient remboursables à l'échéance, ils sont plus généralement déduits du paiement que vous devrez effectuer lors du dernier paiement du contrat à l'échéance. Les dépôts sont exigés afin de garantir que nous respectons des politiques de gestion des risques saines en cas d'évolution défavorable des cours.

WUIB peut offrir une facilité de Contrat de change à terme « sans dépôt » pour les clients qui ont des antécédents de transaction satisfaisants avec WUIB ou dont l'évaluation du risque de crédit effectuée par le service du crédit de WUIB est satisfaisante. Les contrats de change à terme correspondent simplement au temps et à la différence des taux d'intérêt entre deux devises nationales.

Les fonds des dépôts de garantie peuvent être régulièrement détenus par des établissements tiers pour le compte de WUIB. WUIB prend les mesures suivantes pour veiller à la protection des dépôts de garantie : WUIB sélectionne, conclut des accords et vérifie périodiquement avec la plus grande compétence, le plus grand soin et toutes les vérifications nécessaires les établissements de crédit où les fonds sont placés et les modalités de détention de ces fonds. Pour protéger les droits des clients, WUIB prend en compte l'expertise et la réputation sur le marché des établissements ainsi que toute exigence légale ou pratique du marché liée

à la détention de fonds de clients qui pourrait affecter les droits des clients. WUIB conserve les documents et les comptes nécessaires pour distinguer sans délai les actifs détenus par chaque client, et les clients peuvent également accéder tous les jours au montant des dépôts de garantie par le biais de leur propre accès en ligne à WUBS ou le service de gestion de la relation client.

1.2.5 Exemples de Contrats à terme

Par exemple, l'achat d'un produit auprès d'un fournisseur aux États-Unis pour 100 000 USD peut coûter 84 745,76 EUR au moment de la conclusion du contrat. Pendant la période de 30 jours allouée à la facture en USD, le taux de change pourrait subir des fluctuations défavorables.

Si la valeur de l'euro diminue par rapport à l'USD, et que vous n'avez pas conclu de Contrat à terme, vous devrez payer davantage que le montant initial de 84 745,76 EUR pour obtenir les 100 000 USD. Toutefois, si vous avez conclu un Contrat à terme au début de la période de 30 jours, vous maintiendrez une protection contre un taux de change en vigueur en baisse par rapport à votre taux contractuel à l'échéance.

Mais si, pendant cette période de 30 jours, la valeur de l'euro a augmenté par rapport à l'USD et que vous n'avez pas conclu de Contrat à terme, vous bénéficierez de cette hausse. **Inversement, si vous avez conclu un Contrat à terme, vous ne bénéficierez pas de cette hausse si, à l'échéance, les taux de change en vigueur ont dépassé votre taux de change contractuel à terme.**

1.2.6 Exécution anticipée du Contrat de change à terme

Vous pouvez également prélever ou exécuter de façon anticipée une partie ou le total de la valeur du contrat avant son expiration. Cela peut arriver lorsque votre fournisseur s'est engagé par contrat à vous livrer des marchandises à divers moments pendant la période du Contrat à terme. Cela peut conduire à un ajustement du taux de change en fonction du moment et de la différence de taux d'intérêt entre les deux devises nationales. Les soldes restants de la transaction doivent être réglés au plus tard le dernier jour du contrat (appelé la « date d'échéance »).

1.2.7 Prolongation d'un Contrat de change à terme

Vous ne pouvez prolonger l'« échéance » du Contrat à terme qu'avec l'accord de WUIB. Cela peut par exemple être envisagé si un retard de la réception des marchandises attendues de votre fournisseur étranger a eu lieu, la livraison se produisant après la date initialement prévue. Cette situation peut être traitée de deux manières :

- Nous pouvons annuler le solde restant du Contrat à terme initial et établir un nouveau Contrat à terme jusqu'à la nouvelle date d'échéance. Nous vous proposerons un taux qui tiendra compte du taux de change au comptant du moment et de la marge à terme pour la période réaménagée. **Cependant, en annulant le solde restant du Contrat à terme initial, vous pourriez faire un profit ou subir une perte selon les taux de change du moment par rapport aux taux initiaux du Contrat à terme. Ce profit ou cette perte devra être réglé(e) à ce moment-là.**
- Nous pouvons prolonger le solde restant du Contrat à terme en vous proposant une marge de prolongation selon votre taux de change initial du Contrat à terme. Cette méthode prend en compte le profit ou la perte constaté en utilisant la méthode ci-dessus dans le nouveau Contrat à terme pour la période prolongée (plutôt qu'un règlement de ce profit ou de cette perte au moment de la prolongation). On appelle cela une Prolongation de taux historique (PTH). Lors de la proposition d'un taux de PTH, WUIB inclut des frais d'intérêt sur le profit ou la perte ci-dessus au nouveau Contrat à terme. Ces frais sont liés au financement ou à l'emprunt de ce profit ou de cette perte pour la durée de la période de prolongation.

1.2.8 Annulation d'un Contrat de change à terme

Bien que les termes du contrat que vous concluez avec WUIB aient force obligatoire, vous pouvez demander à WUIB d'annuler votre Contrat de change à terme à tout moment jusqu'à la date d'échéance. Cela peut arriver du fait de l'annulation de votre transaction sous-jacente. Une annulation à des fins spéculatives n'est pas autorisée.

WUIB, à sa seule discrétion, peut annuler votre contrat conclu avec nous dans certaines circonstances qui sont notamment les suivantes :

- si vous nous fournissez des informations incorrectes, n'effectuez pas le Paiement anticipé ou rompez d'une autre façon le Contrat à terme conclu entre vous et nous ;
- si vous faites l'objet d'une procédure d'insolvabilité, de liquidation ou d'une procédure similaire ;
- si nous soupçonnons de façon raisonnable une fraude ou un détournement de fonds ou un abus dans l'utilisation de nos services ;
- il s'avère que la transaction est liée à une infraction pénale ou à une activité de financement du terrorisme ou à d'autres activités illégales ;
- si nous ne pouvons pas exécuter le Contrat de change à terme pour des raisons de force majeure ;
- si vous contestez la validité ou l'existence d'un Contrat de change à terme.

Veillez prendre note que la force majeure peut consister notamment en une limite de la disponibilité nécessaire des marchés des changes nous empêchant d'exécuter un Contrat à terme.

WUIB vous fournira un devis pour l'annulation de votre Contrat à terme. Ce devis inclura tout dommage, coût ou perte causé par l'évolution des taux de change ainsi que certaines des composantes présentes lors de la tarification de votre Contrat de change initial qui seront ajustées aux taux en vigueur sur le marché pendant la durée restante du Contrat de change à terme. Le devis comprendra également les coûts subis par WUIB (coûts de rupture) liés à cette annulation. Selon les taux du marché au moment de l'annulation, cela peut vous conduire à réaliser un gain ou subir une perte. Les coûts de sortie sont récapitulés dans notre grille tarifaire et vous seront communiqués avant de conclure une transaction.

1.2.9 Avantages des Contrats de change à terme

Les Contrats à terme vous permettent de :

- établir le coût des paiements en devise étrangère au moment où vous effectuez un achat ;
- protéger les marges bénéficiaires des produits et services vendus à l'étranger contre les fluctuations défavorables des devises étrangères ;
- acquérir un avantage concurrentiel en faisant des devis concernant des produits ou services et/ou en les vendant dans la devise locale ;
- identifier et réduire les éventuels coûts cachés des besoins en flux de trésorerie non sécurisés

1.2.10 Inconvénients et risques des Contrats de change à terme

- en concluant un Contrat à terme, vous perdez la possibilité de profiter des évolutions du marché qui pourraient vous être favorables pendant la durée du Contrat à terme ;
- la fixation des taux de change des Contrats à terme peut entraîner un risque de change si le contrat d'entreprise sous-jacent (par exemple l'achat ou la livraison de biens) est annulé ;
- la fixation des taux de change des Contrats à terme peut entraîner un risque pour l'entreprise si les concurrents sont en mesure de répercuter sur le prix proposé aux clients les avantages que procure une évolution des taux de change ;
- il n'existe pas de délai de rétractation ;
- un dépôt, s'il est demandé, peut avoir des répercussions sur vos positions de trésorerie ;
- les annulations, prolongations ou exécutions anticipées d'un Contrat de change à terme peuvent vous faire subir une perte financière.

1.2.11 Transactions de change au comptant

Un Contrat de change au comptant est un contrat conclu entre vous et WUIB pour l'achat ou la vente d'une devise avec règlement dans un délai allant jusqu'à deux jours ouvrables à compter de la date à laquelle vous avez effectué la transaction. Un Contrat de change au comptant a toutes les caractéristiques, tous les inconvénients et tous les avantages d'un Contrat à terme, le règlement ayant lieu dans une période plus courte. Pour cette raison, nous n'avons fait référence qu'aux Contrats à terme. Cependant, si la période de règlement du contrat concerné concerne un règlement jusqu'à deux jours ouvrables à compter de la date à laquelle vous l'avez conclu, on l'appellera Contrat de change au comptant.

1.3 Contrats à terme non livrables

1.3.1 Synthèse

EMETTEUR	WUIB
Objectifs	Un Contrat à terme non livrable (« NDF ») est un produit de change conçu pour vous aider à réduire votre risque de change lorsque la livraison physique de la devise sous-jacente n'est pas possible. Contrairement à un Contrat à terme standard, ce produit est réglé via une soultte.
Adéquation	Un NDF peut vous convenir si vous avez une bonne connaissance des marchés de change et des produits de change, et si vous avez un véritable besoin commercial de gérer le risque de change associé à une Paire de devises particulière. Un NDF ne doit pas être utilisé à des fins de négociation sur un marché réglementé ou de spéculation.
Coûts	<p>Il n'existe pas de coûts initiaux avec un NDF – le coût est inclus dans la marge de WUIB (voir section 2.3 ci-dessous pour plus de détails) et de ce fait intégré au NDF.</p> <p>Le paiement éventuel dans le cadre d'un NDF (voir « Montant de règlement en espèces » ci-dessous) est la différence nette entre le Montant contractuel de règlement en devise et le Montant final de règlement en devise déterminé par le taux de fixing. Vous pouvez être soit un payeur, soit un bénéficiaire du montant de règlement en espèces.</p> <p>Voir la section 1.3.12 « Coûts d'un NDF » ci-dessous pour plus d'informations.</p>
Principaux avantages	<p>Protection – Un NDF vous fournit une protection contre les évolutions défavorables des taux de change.</p> <p>Couverture – Les NDF sont possibles pour une large gamme de devises. Veuillez nous contacter afin de savoir si la devise que vous souhaitez est couverte. Nos coordonnées sont disponibles en page 6 de ce DIP.</p> <p>Gestion du risque de change – Lorsque la livraison physique de la devise sous-jacente n'est pas possible, les NDF permettent de réduire le risque de change.</p> <p>Flexibilité – Les principales variables, incluant la Paire de devises, la Date de règlement et le montant de la Devise de référence, peuvent être adaptées afin de répondre à vos besoins particuliers.</p> <p>Voir la section 1.3.13 « Principaux avantages » ci-dessous pour plus d'informations.</p>

Risques clés	<p>Perte d'opportunité – Vous ne bénéficierez pas des évolutions favorables des taux de change.</p> <p>Variation / Résiliation anticipée – Vous avez la possibilité de faire varier ou de mettre fin à un NDF de manière anticipée, mais cela peut avoir un coût.</p> <p>Absence de délai de réflexion – Il n'est pas prévu de délai de réflexion.</p> <p>Risque de contrepartie et risque opérationnel – WUIB a des obligations de performance dans le cadre d'un NDF. Vous devez vous faire une opinion sur notre capacité à remplir ces obligations.</p> <p>Restrictions monétaires – Certaines devises peuvent être soumises à des obligations légales et réglementaires.</p> <p>Recours à des agents et des banques correspondantes – WUIB peut recourir à des agents et banques correspondantes pour la livraison de certaines devises.</p> <p>Voir la section 1.3.14 « Risques clés » ci-dessous, ainsi que la section 1.3.9 « Résilier un NDF avant la Date de règlement » ci-dessous pour plus d'informations.</p>
Terme	<p>De 3 jours à 1 an suivant la Date de transaction.</p> <p>(Une Date de règlement postérieure de plus d'un an à la Date de transaction peut être disponible sur demande selon la Paire de devises concernée.)</p>
Montant minimum de la transaction	<p>Le montant minimum de la transaction est de USD 50 000.</p>
Modalités de souscription	<p>Contactez votre représentant WUIB actuel. Vous pouvez également nous contacter aux coordonnées indiquées à la section 2.3 ci-dessous.</p>

1.3.2 Informations générales sur le produit

Un NDF est un contrat, conclu entre vous et WUIB, qui vous protège contre les évolutions défavorables des taux de change. Il s'agit d'une transaction réglée via une soulte, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'échange physique de devises à l'échéance, contrairement à une transaction de change classique. Dans le cas d'un NDF, une soulte sera dû par vous ou par WUIB. Un Taux contractuel est convenu à l'avance, ainsi que la méthode de détermination du Taux de fixing et la Date de fixing. Le Taux contractuel et le Taux de fixing sont utilisés pour calculer la soulte due à la Date de valeur nominale.

Un NDF peut être utile pour gérer le risque de change associé à l'exportation ou à l'importation de biens achetés en devise étrangère, en cas d'investissement ou de la conclusion d'emprunts à l'étranger, au rapatriement des bénéfices, à la conversion des dividendes libellés en devises étrangères ou au règlement d'autres accords contractuels conclus en devises étrangères.

Un NDF est particulièrement utile lorsqu'un échange physique de devises n'est pas requis à la Date de valeur, ou dans les cas où une banque centrale étrangère limite l'accès depuis l'étranger à ses marchés domestiques de devises.

Un NDF ne devrait être utilisé que si vous avez un véritable besoin commercial de gérer le risque de change associé à une Ensemble de Devises spécifique. Il ne devrait pas être utilisé à des fins de négociation sur un marché ou à des fins de spéculation.

1.3.3 Fonctionnement d'un Contrat à terme non livrable

Lorsque vous devenez partie à un Contrat à terme non livrable, vous indiquez le montant de la transaction libellé en unités de la Devise non livrable (le Montant nominal de référence) et les deux devises concernées (la Devise de règlement et la Devise non livrable). Une fois combinées, ces devises sont connues comme l'Ensemble de Devises et doivent être acceptables pour WUIB.

Vous indiquez également la Date de valeur à laquelle vous souhaitez que le règlement en espèces se fasse. WUIB fixera alors le Taux contractuel et la détermination du Taux de fixing, dépendant de la Date de valeur que vous indiquerez.

Vous trouverez ci-dessous de plus amples informations sur la manière dont ces taux sont déterminés.

Enfin, vous indiquez également si vous souhaitez acheter ou vendre la Devise non livrable :

- Si vous craignez un affaiblissement de la Devise non livrable par rapport à la Devise de règlement (il s'agit de l'hypothèse dans laquelle vous recevrez effectivement la Devise non livrable à l'avenir), vous souscrirez à un Contrat à terme non livrable où vous choisirez de vendre la Devise non livrable et d'acheter la Devise de règlement à la Date de valeur.
- Si vous craigniez un renforcement de la Devise non livrable par rapport à la Devise de règlement (il s'agit de l'hypothèse dans laquelle vous paierez effectivement la Devise non livrable à l'avenir), vous souscrirez à un Contrat à terme non livrable où vous choisirez d'acheter la Devise non livrable et de vendre la Devise de règlement à la Date de valeur.

Dans chaque situation, deux issues sont possibles en ce qui concerne la Date de valeur :

- si le Taux contractuel vous est plus favorable que le Taux de fixing, WUIB vous paiera la différence dans la Devise de règlement.
- si le Taux contractuel vous est moins favorable que le Taux de fixing, vous paierez à WUIB la différence dans la Devise de règlement.

1.3.4 La détermination du Taux contractuel par WUIB

Le Taux contractuel est un Taux de Change nominal fixé par WUIB. Dans le contexte de ce calcul, WUIB prend en compte plusieurs facteurs, incluant, de façon non limitative :

- l'Ensemble de Devises et le fuseau horaire dans lequel vous décidez de conclure la transaction ;
- la Date de valeur déterminée par vous ;
- les Taux de change interbancaires ;
- le Montant nominal de référence ;
- la volatilité du marché ;
- la liquidité ;
- la marge de WUIB (voir section 2.3 ci-dessous pour plus de détails) ; et
- les taux d'intérêt interbancaires des pays de la Paire de devises.

Il convient de noter que le Taux Contractuel ne représente pas une prévision faite par WUIB, et ne constitue pas non plus une garantie des taux de change futurs.

1.3.5 La détermination du Taux de fixing par WUIB

Le Taux de fixing pour chaque devise peu liquide (*exotique*) spécifique par rapport au dollar USD provient de sources de taux de marché indépendantes utilisées par le secteur des marchés financiers – si vous souhaitez obtenir plus d'information sur les sources de taux de marché indépendantes, veuillez nous contacter en utilisant les coordonnées indiquées à la section 2.12 du présent DIP.

Lorsqu'un Contrat à terme non livrable est libellé en dollars USD par rapport à une devise livrable, WUIB utilisera un indice de référence de fixing standard comme taux de fixing du Contrat à terme non livrable. Par exemple, si vous vous situez au Royaume-Uni et que vous négociez un Contrat à terme non livrable en GBP/USD, l'heure et la date de fixing seront 10 heures (heure de New York) et la source de fixing sera WMR. WUIB propose des NDF à devises livrables contre des dollars USD pour les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY et NZD.

Lorsque la Paire de devises ne contient pas d'USD, il s'agit d'un NDF en devises croisées, ainsi dénommé car nous croisons les deux devises constitutives contre l'USD afin de parvenir à un taux. WUIB propose des NDF à devises croisées pour les devises suivantes : AUD, CAD, CHF, EUR, GBP, JPY, et NZD. Ces devises sont habituellement croisées avec des devises exotiques lorsqu'elles sont disponibles, ou l'une avec l'autre.

Le Montant de la soulte pour les NDF en devises croisées fait l'objet d'un calcul légèrement différent que pour NDF contre des USD, en fonction des devises concernées. La différence se situe dans la Source de fixing et l'Heure de fixing, qui utiliseront un indice de référence de fixing standard à la Date de fixing décidée, en fonction de la région où vous, en tant que client, êtes situé.

Par exemple, si vous êtes situé en France et négociez un NDF en EUR/IDR, les EUR seront fixés contre des USD à la Date de fixing à 10 heures (heure de New York) en utilisant le taux de référence WMR. Ce taux est ensuite croisé contre le Taux de fixing USD/IDR suivant la source convenue au contrat, afin de parvenir au Taux de fixing du contrat. Il est important de noter qu'en utilisant cet exemple, les Heures de fixing pour l'EUR/USD et l'USD/IDR seront différentes mais auront lieu à la même Date de fixing.

Si la Paire de devises du NDF correspond à deux devises livrables susmentionnées, les fixings de référence standard du marché à la Date de fixing par rapport à l'USD seront croisés afin de parvenir au Taux de fixing. Par exemple, si vous êtes localisé en France et que vous effectuez une transaction en EUR/AUD en vertu d'un NDF, alors les taux de référence EUR/USD et USD/AUD du WMR à 10 heures (heure de New York) à la Date de fixing seront croisés pour arriver au Taux de fixing des contrats. Veuillez noter qu'à la Date de fixing, les deux devises seront déterminées à la même Heure de fixing.

Les Heures de fixing et leurs sources peuvent être demandées à votre revendeur. Les Heures de fixing et leurs sources concernant une transaction donnée peuvent être consultées sur la confirmation émise pour cette transaction.

La Date de fixing est la date à laquelle le Taux de fixing est déterminé.

1.3.6 La détermination du Montant de la soulte par WUIB

WUIB calcule le Montant de la soulte en utilisant le Montant nominal de référence, le Taux contractuel et le Taux de fixing.

Le Montant de la soulte sera la différence nette entre le *Montant contractuel en devise de règlement* et le *Montant fixing en devise de règlement*, soit :

- « Montant contractuel en devise de règlement » = Montant nominal de référence converti au Taux contractuel ; et
- « Montant fixing en devise de règlement » = Montant nominal de référence converti au Taux contractuel.

En fonction des termes de votre Contrat à terme non livrable (notamment, si vous achetez ou vendez la devise non livrable), la différence entre ces montants sera dû à WUIB ou par WUIB.

Lorsque vous vendez la Devise non livrable à WUIB à la Date de valeur :

- si le Montant contractuel en devise de règlement est supérieur au Montant fixing en devise de règlement, WUIB vous paie la différence.
- si le Montant contractuel en devise de règlement est inférieur au Montant fixing en devise de règlement, vous payez la différence à WUIB.

Lorsque vous achetez la Devise non livrable à WUIB à la Date de valeur :

- si le Montant contractuel en devise de règlement est inférieur au Montant fixing en devise de règlement, WUIB vous paie la différence ;
- si le Montant contractuel en devise de règlement est supérieur au Montant fixing en devise de règlement, vous payez la différence à WUIB.

1.3.7 Exemples de Contrats à terme non livrables

Exemple 1 – lorsqu'un marché livrable existe pour la paire de devises

Une multinationale française a une filiale étrangère au sein de laquelle la devise fonctionnelle est le USD, alors que la société-mère française présente ses comptes en EUR. Les variations du cours du dollar américain (USD) ont de ce fait un impact sur la valeur en EUR de la filiale et de ses actifs, cet impact se reflétant dans le bilan de l'entreprise. Afin de limiter ou d'éliminer ces variations, l'entreprise peut couvrir la valeur en euros de ses actifs à l'étranger en utilisant un Contrat à terme non livrable.

En utilisant un NDF afin de fixer le taux de change EUR/USD, l'entreprise peut s'assurer que la valeur en euros de sa filiale ne change pas, puisque la valeur de règlement du NDF compensera toute modification de la valeur de l'actif.

L'entreprise entre de ce fait dans un Contrat à terme non livrable libellé en EUR/USD avec une Date de valeur fixée à 1 an.

L'entreprise française fixe le Montant nominal de référence de la négociation à USD 2 500 000 (soit la valeur des actifs à l'étranger au début de l'année financière). WUIB fixe un Taux contractuel de 1,10 EUR/USD pour l'achat d'EUR et la vente de USD, ce qui équivaut à un Montant fixing en devise de règlement de EUR 2 272 272,27. Ce faisant, l'entreprise française a effectivement couvert son taux de change EUR/USD.

Les issues possibles concernant la Date de fixing sont les suivantes :

- 1) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est moins favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, WUIB paiera à l'entreprise le Montant de la soulte en EUR à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/USD est de 1,20, le Montant fixing en devise de règlement, tel que déterminé par le Taux de fixing, sera de EUR 2 083 333,33 (= USD 2 500 000/1,20), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera de EUR 2 272 272,27 (=USD 2 500 000/1,10) comme convenu.

La différence (EUR 189 393,94) constitue le Montant de la soulte qui sera due par WUIB à l'entreprise française à la Date de valeur.

Le Montant de la soulte contribuera pour l'entreprise française à la réduction de la perte de valeur de son bilan à l'étranger.

- 2) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est plus favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, l'entreprise paiera à WUIB le Montant de la soulte à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/USD est de 1,05, le Montant fixing en devise en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing, sera de EUR 2 380 952,4 (= USD 2 500 000/1,05), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera de EUR 2 272 272,27 (= USD 2 500 000/1,10) comme convenu.

La différence (EUR 108 225,10) constitue le Montant de la soulte qui sera due par l'entreprise française à WUIB à la Date de valeur.

Le montant de la soulte que l'entreprise française paiera à WUIB réduira la mesure dans laquelle l'entreprise française aurait bénéficié de l'augmentation de la valeur de son bilan à l'étranger.

Les Taux de change indiqués ci-dessus sont donnés à titre uniquement indicatif.

Exemple 2 – lorsqu'un marché livrable n'existe pas pour la paire de devises

Une entreprise française important des produits depuis l'Inde anticipe un paiement en devise locale indienne (INR) dans trois mois. Le montant en INR payé pour le produit est basé sur le prix des biens au jour de l'achat. De ce fait, si l'INR se renforce, cela signifiera que l'importateur devra payer plus d'EUR pour le montant équivalent en INR.

Afin de se protéger contre une dépréciation de l'EUR par rapport à l'INR, et ainsi limiter le montant en EUR qu'elle devra payer dans trois mois, l'entreprise française conclut un Contrat à terme non livrable en EUR/INR avec une Date de valeur fixée trois mois plus tard.

L'entreprise française fixe le Montant nominal de référence de l'opération à INR 8,000,000. WUIB détermine un Taux contractuel EUR/INR de 80.00, ce qui équivaut à un Montant contractuel en devise de règlement de 100,000 EUR. Ce faisant, l'entreprise française a effectivement couvert son taux de change EUR/INR. Le Taux contractuel est fixé en croisant les deux paires de devises avec le USD :

- EUR/USD – 1,10
- USD/INR – 72,72

Les issues possibles concernant la Date de fixing sont les suivantes :

- 1) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est moins favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, WUIB paiera à l'entreprise française le Montant de règlement de la soulte en EUR à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/INR est de 76, le Montant fixing en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing sera de EUR 105,263.16 (= INR 8,000,000 /76), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera à EUR 100,000.00 (=INR 8,000,000 /80) comme convenu. Le taux de fixing est déterminé en croisant les fixings des deux paires de devises :

- EUR/USD – 1,08
- USD/INR – 70,37

La différence (EUR 5 263,16) constitue le Montant de la soulte qui sera due par WUIB à l'entreprise française à la Date de valeur.

Le Montant de la soulte contribuera à compenser l'entreprise française pour le montant en EUR plus élevé qu'elle devra payer pour ses biens.

- 2) Si, à la Date de fixing, le Taux de fixing est plus favorable à l'entreprise française que le Taux contractuel, l'entreprise française paiera le Montant de règlement de la soulte en EUR à WUIB à la Date de valeur.

Par exemple, si le Taux de fixing EUR/INR est de 94, le Montant fixing en devise de règlement tel que déterminé par le Taux de fixing sera de EUR 95,238.09 (=INR 8,000,000 /84), tandis que le Montant contractuel en devise de règlement restera à EUR 100,000 (=INR 8,000,000 /80) comme convenu. Le taux de fixing est déterminé en croisant les fixings des deux paires de devises :

- EUR/USD – 1,12
- USD/INR – 75,00

La différence (EUR 4 761,90) constitue le Montant de la soulte qui sera due par l'entreprise française à WUIB à la Date de valeur.

Le montant de la soulte versé par l'entreprise française à WUIB représentera l'avantage financier que l'entreprise française aurait tiré de la variation positive de change. Cela signifie que le taux net du règlement reste égal au Taux de fixing.

Les Taux de change indiqués ci-dessus sont donnés à titre uniquement indicatif.

1.3.8 Maturité

Les NDF sont réglés via une soulte, ce qui signifie qu'aucun échange effectif de devise n'intervient à maturité. A la place, comme expliqué ci-dessus, une partie paie à l'autre un montant de la soulte dans la Devise de règlement.

Ces paiements sont dus à la Date de valeur.

- Si WUIB vous paie, elle le fera soit en déposant les fonds sur votre compte de dépôt, soit en transférant les fonds sur votre compte bancaire à votre demande, dans la Devise de règlement.
- Si vous payez WUIB, vous devrez transférer les fonds dans la Devise de règlement convenue au contrat sur un compte WUIB désigné. Si le Montant de règlement de la soulte est libellé dans une devise étrangère, vous pouvez nous payer en transférant des fonds sur un compte en devise WUIB. D'autres accords peuvent être pris avec l'accord de WUIB.

1.3.9 Résilier un Contrat à terme non livrable avant la Date de règlement

Vous pouvez nous demander de résilier le Contrat à terme non livrable à tout moment avant et au jour de la Date de valeur. Nous vous fournirons alors, dès que ce sera possible, un devis de résiliation. Si vous acceptez ce devis de résiliation, nous annulerons le Contrat à terme non livrable.

Notre devis de résiliation inclura les mêmes variables (le Taux contractuel, les devises, le terme, le Montant nominal de référence, le Taux de fixing et la Date de valeur) utilisées pour la détermination du prix du Contrat à terme non livrable à terme.

Ces variables seront ajustées en fonction des taux du marché en vigueur pendant la durée restante du Contrat à terme non livrable. Nous devons également tenir compte du coût de l'annulation ou de la compensation de votre transaction initiale. Pour ce faire, nous tenons compte des taux du marché en vigueur qui s'appliquent à toute opération de compensation.

1.3.10 Avancer la Date de valeur

Vous pouvez souhaiter avancer la Date de valeur d'un Contrat à terme non livrable existant. Cela peut être parce qu'un fournisseur s'est engagé à vous livrer des biens à diverses périodes pendant la durée d'un Contrat à terme non livrable. Nous nous efforcerons d'accéder à votre requête à chaque fois que cela sera possible.

Pour y parvenir, WUIB annulera le Contrat à terme livrable initial et nous conclurons un nouveau contrat incluant la Date de valeur modifiée. Le nouveau contrat inclura également un nouveau Taux contractuel (et de ce fait, un nouveau Montant contractuel de règlement en devise), puisqu'en annulant la balance restante du contrat initial, vous réaliserez un bénéfice ou une perte en fonction des Taux de change actuels en comparaison avec le Taux contractuel du contrat initial – ce bénéfice ou cette perte sera intégré au nouveau Taux contractuel.

1.3.11 Prolonger la Date de valeur

À tout moment jusqu'à la Date de fixing, vous pouvez demander à WUIB de prolonger la Date de valeur de votre transaction.

Toute extension sera soumise au processus d'Approbation de crédit de WUIB. Si WUIB consent à prolonger votre Date de valeur initiale, WUIB annulera le Contrat à terme non livrable initial et nous conclurons un nouveau contrat incluant la Date de valeur révisée. Le nouveau contrat inclura également un nouveau Taux contractuel (et de ce fait, un nouveau Montant contractuel de règlement en devise), puisqu'en annulant la balance restante du contrat initial, vous réaliserez un bénéfice ou une perte en fonction des Taux de change actuels en comparaison avec le Taux contractuel du contrat initial – ce bénéfice ou cette perte sera intégré au nouveau Taux contractuel.

Si vous acceptez un prolongement, nous vous communiquerons une confirmation modifiée.

1.3.12 Coûts d'un Contrat à terme non livrable

Un NDF ne requiert pas de mise en place. Une fois que vous aurez déterminé la Devise non livrable (que vous souhaitiez acheter ou vendre), la Devise de règlement et la Date de valeur, WUIB déterminera le Taux contractuel. Pour ce faire, WUIB prend en compte plusieurs facteurs – voir la section 1.3.4 ci-dessus « La détermination du Taux contractuel par WUIB » pour de plus amples informations.

Un NDF ne requiert pas de mise en place, mais WUIB tire un bénéfice financier en incluant une marge au Taux contractuel. Cela signifie que ce taux sera différent du taux de marché alors en vigueur. De ce fait, vous payez le NDF en acceptant le Taux contractuel déterminé par WUIB.

WUIB requiert le paiement d'un dépôt (tenant lieu de garantie pour le NDF) lorsque des clients acceptent de conclure un NDF, sauf si le NDF concerné est couvert par un mandat OTM (tel que défini dans l'addendum au Contrat de dérivés FX), auquel cas ce mandat OTM pourra vous être étendu. Ce dépôt est généralement équivalent à 10 pour cent (10%) de la valeur du contrat.

WUIB est susceptible de vous demander de payer des Dépôts de garantie tels que décrits à la section 2.9 de ce DIP. Veuillez également vous référer à notre brochure explicative sur les Dépôts de garantie disponible sur notre site internet sur demande auprès de WUIB.

1.3.13 Principaux avantages

Protection – les NDF vous fournissent une protection contre les évolutions défavorables des taux de change entre le moment où vous concluez un NDF et la Date de valeur. Cela peut vous aider à gérer vos expositions aux devises étrangères. Vous échangez l'incertitude des évolutions de taux de change pour la certitude d'un flux de trésorerie convenu.

Couverture – les NDF sont disponibles pour un certain nombre de devises (liste à nous demander).

Gestion des risques – alors que les restrictions de change ne permettent pas la livraison physique des devises, les NDF permettent de réduire le risque de change.

Flexibilité – les NDF sont flexibles. La Date de valeur et le montant contractuel peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques.

1.3.14 Risques clés

Perte d'opportunité – vous perdrez tout bénéfice des évolutions favorables des taux de change entre le moment où vous concluez un Contrat à terme non livrable et la Date de valeur.

Variation / Résiliation anticipée – des coûts pourraient vous être demandés pour toute résiliation ou ajustement – veuillez consulter les sections ci-dessus, « Résilier un Contrat à terme non livrable avant la Date de règlement » (section 1.3.9), « Avancer la Date de valeur » (section 1.3.10) et « Prolonger la Date de valeur » (section 1.3.11) afin d'obtenir de plus amples informations.

Délai de réflexion – aucun délai de réflexion n'est prévu.

Risque de contrepartie et risque opérationnel – WUIB a des obligations de performance dans le cadre d'un Contrat à terme non livrable. Si nous ne sommes pas en mesure de remplir les obligations nous incombant dans le cadre d'un NDF, vous êtes susceptible d'être exposés aux fluctuations de taux de change du marché de même que si vous n'aviez pas conclu un NDF. Notre capacité à remplir nos obligations est liée à notre santé financière et à l'effectivité de nos systèmes, processus et procédures internes. Le premier type de risque (notre santé financière) est couramment appelé le **risque de crédit ou de contrepartie**. Le second type de risque (l'effectivité de nos systèmes, processus et procédures internes) est communément appelé le **risque opérationnel**.

Vous devez former votre propre évaluation de notre capacité à remplir nos obligations.

1.3.15 Définitions principales

Afin de permettre une meilleure compréhension de ce DIP, la signification de certains termes utilisés dans ce document est détaillée ci-dessous.

Montant de la soulte signifie le montant dû par l'une des parties à la Date de valeur, tel que déterminé par WUIB.

Taux contractuel signifie le taux de change convenu utilisé pour calculer le Montant de règlement de la soulte.

Montant contractuel en devise de règlement signifie le Montant nominal de référence converti au Taux contractuel.

Paire de devises signifie la Devise de règlement et la Devise non livrable applicables à un NDF. La Paire de devises doit être acceptée par WUIB.

Date de fixing signifie la date à laquelle le Taux de fixing est déterminé et le Montant de règlement de la soulte est calculé.

Taux de fixing signifie le taux affiché sur la source indépendante de taux du marché au moment convenu à la date de fixing. Le Taux de fixing est utilisé pour calculer le Montant de règlement de la soulte à la source.

Montant fixing en devise de règlement signifie le Montant nominal de référence converti au Taux de fixing.

Taux de change signifie le prix d'une devise par rapport à une autre devise pour les besoins d'une livraison à une date spécifique, après prise en compte des coûts et de la marge de bénéfice de WUIB.

INR signifie Roupie indienne (devise locale).

Dépôt de garantie a la signification figurant à la section 2.9 ci-dessous.

Montant nominal de référence signifie le montant nominal du Contrat à terme non livrable.

Devise non livrable signifie la devise désignée comme la devise non livrable qui compose, avec la Devise de règlement, la Paire de devises sous-jacente du Contrat à terme non livrable.

Devise de règlement signifie la devise désignée comme la devise de règlement. Le Montant de règlement de la soulte doit être payé dans cette devise.

Date de valeur signifie la date à laquelle le Montant de règlement de la soulte est dû.

Section 2.0 – Facteurs communs à tous nos produits de change

2.1 Pas de spéculation

WUIB ne propose pas de conclure des Contrats de change décrits dans ce DIP avec des personnes dont la seule intention est de spéculer sur l'évolution des taux de change.

Nos clients doivent avoir un véritable intérêt à échanger une devise contre une autre. Souvent, cet intérêt se manifestera pour effectuer un paiement à un partenaire commercial étranger ou pour recevoir un paiement d'un tel partenaire, en tenant compte des circonstances particulières de nos clients.

2.2 Risques significatifs des opérations de change

- *Risque de marché.* Les marchés des changes sont soumis à une volatilité. La réalisation d'une opération de change vous expose aux évolutions des marchés des changes.
- *Risque opérationnel.* Le risque opérationnel est le risque de perte découlant de processus internes, personnes et systèmes inadéquats ou défectueux ou d'événements externes. Les perturbations possibles des processus de WUIB peuvent entraîner des retards dans la réalisation et le règlement de votre opération.
- *Risque de contrepartie.* Pour chaque opération de change que vous réalisez avec nous, nous sommes votre contrepartie. Cela signifie que vous comptez sur notre capacité à respecter nos obligations financières lors de l'opération.
- *Risque de change :* Dans le cas des Contrats de change à terme (et des Contrats de change au comptant non réglés immédiatement), il existera une différence entre la date à laquelle vous concluez un contrat avec nous et la date à laquelle ce contrat doit être réglé. Vous devez être conscient lorsque vous acquérez un produit auprès de nous que les taux de change peuvent fluctuer entre ces dates. Si vous concluez un Contrat à terme avec nous et que le taux de change de votre Contrat de change baisse, vous devez quand même régler votre contrat à la date de règlement en utilisant le taux de change que vous avez accepté à la date d'entrée en vigueur de votre contrat. Le taux de change convenu peut, en raison des fluctuations des taux de change, être bien supérieur ou inférieur au taux de change en vigueur à ce moment-là.

2.3 Nos taux de change – Marge

À l'exception des Transferts d'argent internationaux et des Paiements anticipés de Contrats à terme, nous ne facturons ni frais ni primes à payer initialement. Nous pouvons offrir nos produits de change sans frais ou primes à payer initialement car nous encaissons un revenu brut par le biais d'une « marge ».

La marge est la différence entre le taux de change de gros que nous sommes en mesure d'obtenir et le taux de change que nous offrons dans un second temps à chaque client. Le taux de change que nous vous proposons dépend d'un certain nombre de facteurs, notamment :

- les valeurs de la transaction et de la devise concernées lorsque la capacité de WUIB à couvrir ce montant dépend de l'offre et de la demande des devises et montants concernés sur le marché des changes au moment où vous souhaitez conclure une opération de change ;
- les coûts que nous subissons en réalisant la transaction avec vous – tels que le coût du crédit ou les coûts de fonctionnement – qui seront influencés par les modalités de l'opération et votre notation de crédit.

Remarque : Ces informations vous seront communiquées avant et après votre transaction ;

- la volatilité sur le marché des changes à ce moment-là – généralement, lorsque le marché des changes est volatile, notre marge peut être plus importante, en accord avec les conditions sous-jacentes et l'accroissement du risque que nous prenons ;
- les différents taux d'intérêt applicables à la paire de devises concernée par l'opération de change à terme – ils font partie intégrante de tout calcul du taux du Contrat à terme applicable à la période du Contrat à terme.

Les taux de change cités dans les médias correspondent généralement aux taux de change de gros que WUIB obtiendra sur le marché des changes interbancaire. Veuillez prendre note que les taux de change de gros sont en constante évolution et que ces taux ne sont généralement obtenus qu'en effectuant des transactions de valeur importante. Ils ne comprennent pas non plus les Coûts de transaction, tels que le coût du crédit, les coûts de fonctionnement, etc.

Exemple : Cet exemple est purement indicatif et fait usage de taux et chiffres spécialement choisis pour montrer comment nous encaissons des revenus bruts par le biais de la « marge » d'un Contrat de change. Les tarifs indiqués ne le sont qu'à titre indicatif.

Vous souhaitez acheter 100 000 USD pour payer un fournisseur étranger. Vous souhaitez payer en euros cet achat de dollars américains.

- Le taux proposé pour cette transaction EUR/USD est de 1,3500. Le montant converti en euros est donc de 74 074,07 EUR. C'est le montant d'euros que vous auriez à payer pour acheter les 100 000 USD à verser à votre fournisseur.
- WUIB couvrira la transaction de 100 000 USD ci-dessus sur le marché des changes. Pour cet exemple, le taux est de 1,3520, ce qui correspond à 73 964,50 EUR. Il s'agit du montant en EUR que WUIB devra payer à un autre établissement pour acheter les 100 000 USD nécessaires à la couverture de cette transaction de façon réciproque.
- Dans cet exemple, la « marge » est représentée par la différence entre les deux taux de change, 0,0015, soit 109,57 EUR. Ce montant représente le revenu brut encaissé sur cette transaction par WUIB.

Si vous nous demandez d'annuler une transaction avant le règlement, il est probable que le taux de change concerné pour cette transaction aura changé. Si cela se produit, vous devrez peut-être effectuer un paiement supplémentaire qui correspondra à la variation des taux de change. Nous vous informerons des montants que vous devrez payer au moment de votre demande d'annulation de la transaction.

2.4 Conditions générales

Notre relation avec vous, et chaque transaction que vous effectuez avec nous, sont régies par les Conditions générales de WUIB. Nous vous recommandons de lire attentivement les Conditions générales.

Elles règlent des questions importantes, notamment :

- les déclarations que vous nous faites et les garanties que vous nous apportez ;
- les indemnités que vous nous payez ;
- notre droit de modifier les Conditions générales ;

- notre droit de demander qu'un client effectue un dépôt et/ou un dépôt de garantie pour tout Contrat de change à terme afin de compenser le risque de crédit ou une valorisation au prix du marché qui correspond à une valeur hors du cours au-delà d'une limite fixée par WUIB ;
- les procédures relatives aux transactions effectuées avec nous ;
- notre droit de facturer des intérêts moratoires (au taux de 5 % au-dessus du taux de référence de swap d'effets bancaires sur 3 mois en vigueur) si vous n'honorez pas un paiement prévu selon l'un de nos produits de change.

Vous serez tenu de signer la demande, y compris notre accord sur les Conditions générales, pour confirmer votre acceptation de ces Conditions générales. Chaque opération de change que vous concluez avec WUIB est soumise à ces Conditions générales. Vous pouvez obtenir une copie des Conditions générales en contactant l'une de nos succursales ou en les consultant sur notre site Web à l'adresse <http://business.westernunion.fr/>.

Nous vous demanderons également d'accepter, en signant, un autre document (un « Avenant ») qui sécurise de manière contractuelle en notre faveur tout Paiement anticipé ou Appel de marge que nous recevons de votre part.

2.5 Pas de délai de rétractation

Aucun mécanisme de rétractation ne s'applique à aucun de nos produits décrits dans ce DIP.

Vous devez donc être conscient que lorsque vous effectuez une opération de change, même si le règlement ne peut avoir lieu avant une date ultérieure, vous êtes obligé de respecter les modalités de ce contrat.

2.6 Imposition

Les implications fiscales qui vous concernent lors de l'obtention de l'un de nos produits de change varient en fonction de votre situation personnelle. Les transactions peuvent, en particulier, donner lieu à des gains ou des pertes imposables. Le traitement de ces transactions à des fins fiscales dépendra de votre situation personnelle et nous vous recommandons d'avoir recours à un conseiller fiscal approprié. Tous les frais décrits dans ce DIP comprennent les taxes, lorsque des taxes doivent être payées.

2.7 Confirmation

Peu de temps après l'acquisition de chacun des produits décrits dans ce DIP, nous vous enverrons une confirmation décrivant les modalités commerciales de la transaction concernée. La confirmation détaillera également les coûts et les frais inclus dans la transaction. Sauf indication contraire, ces confirmations ne vous sont envoyées qu'à titre informatif et ne nécessitent pas de paiement supplémentaire. Cette confirmation est extrêmement importante et nous vous recommandons de bien la vérifier pour vous assurer qu'elle décrit correctement les modalités de la transaction. Dans l'hypothèse où WUIB ne serait pas en mesure de vous fournir une confirmation, suite à des problèmes informatiques par exemple, veuillez noter que la transaction reste toutefois valable.

2.8 Demandes de crédit

Avant de conclure une opération de change, WUIB peut effectuer une vérification de solvabilité dans le cadre de son évaluation pour déterminer si une demande de crédit que vous avez formulée est satisfaite ou non. Vous serez informé du résultat de cette vérification aussi rapidement que possible. La vérification de solvabilité peut également être utilisée pour déterminer si une ligne de crédit vous sera fournie par WUIB.

2.9 Exigences de dépôt de garantie

Dans le cadre de ses processus de gestion des risques, WUIB procède de façon régulière à une revalorisation au prix du marché de tous les Contrats à terme en cours.

Si, au cours de ce processus, votre Contrat à terme se retrouve hors du cours au-delà d'un montant ou d'un pourcentage du montant nominal convenu, nous pouvons vous demander un Dépôt de garantie à titre de compensation pour ramener l'exposition au risque de votre ou vos Contrats à terme à un niveau convenu. Il se peut que vous ayez à effectuer d'autres Dépôts de garantie si la réévaluation continuait à évoluer hors du cours pendant la durée du Contrat à terme.

Nous modifions parfois nos exigences en matière de dépôt de garantie en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment vos limites de crédit et votre solvabilité (qui prend en compte votre situation financière). Généralement, nous vous enverrons une déclaration écrite décrivant ces exigences avant que vous n'effectuiez une transaction avec nous. Nous pouvons modifier ces déclarations écrites au fil du temps, en fonction de facteurs qui sont notamment les conditions du marché et votre solvabilité à ce moment-là.

Bien que les Dépôts de garantie vous soient remboursables à l'échéance du contrat, ils peuvent également être déduits du paiement que vous devrez effectuer lors du dernier paiement du contrat à l'échéance.

2.10 Définitions

« **Limite de crédit** » signifie une limite du montant total du crédit que WUIB octroiera au client ;

« **Client** » désigne la personne ou l'entité qui signe la demande concernée pour utiliser les services de change de WUIB ;

« **Marge à terme** » signifie la marge correspondant à la différence des taux d'intérêt de deux devises stipulées dans le Contrat de change à terme et est généralement exprimée en points à terme ;

Revalorisation « Au prix du marché » signifie la revalorisation quotidienne d'un Contrat à terme afin d'indiquer sa valeur de marché actuelle plutôt que sa valeur contractuelle initiale

« **Hors du cours** » signifie que la valeur du taux contractuel initial du Contrat à terme est moins favorable que la valeur actuelle au prix du marché.

2.11 Réclamations

Notre objectif fondamental est de vous fournir un service client de haute qualité. Pour atteindre cet objectif, si vous n'êtes pas satisfait d'un produit que vous nous avez acheté ou d'un service que nous vous avons fourni, nous souhaiterions le savoir. Si vous souhaitez féliciter un de nos employés pour avoir fourni un service client exceptionnel, nous souhaiterions également le savoir.

Nous avons établi des procédures et des politiques pour veiller à ce que toute réclamation que vous pourriez formuler soit correctement prise en compte et que des mesures appropriées sont prises pour résoudre tout problème. Si vous avez une réclamation, vous pouvez nous l'envoyer : (i) par e-mail à : WUBS.France@WesternUnion.com ; ou (ii) par téléphone au 0805 980 233 ; ou (iii) en vous rendant en personne à nos bureaux (veuillez consulter la section 2.12 ci-dessous pour obtenir l'adresse de notre bureau), ou (iv) en nous écrivant à l'adresse de notre bureau.

Toute réclamation que vous formulerez sera traitée conformément à notre politique de traitement des réclamations, dont des copies sont disponibles sur notre site Web (<http://business.westernunion.fr/Qui-sommes-nous/Deposer-une-reclamation>) ou sur demande auprès de votre Gestionnaire de couverture des risques d'entreprise.

2.12 Coordonnées

Western Union International Bank, GmbH

The Icon Vienna (Turm 24), Wiedner Gürtel 13, 1100 Vienne, Autriche

Tel : +43 (0) 1 50614-100

Fax : +43 (0) 1 50617-401

E-mail : WUBSaustria@westernunion.com

Site Web : <https://business.westernunion.com/en-at/>

Succursale française :

Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France,

RCS Nanterre : 750 938 094

Tél. : +33 1 71 04 54 90

Fax : +33 (0) 800 903 086

E-mail : WUBS.France@WesternUnion.com

Site Web : <https://business.westernunion.com/en-fr/>

Heures d'ouverture : 09 h 00 CET jusqu'à 17 h 00 CET

Licence

Siège social à Vienne

Registre juridique : Tribunal de commerce de Vienne

Administrateurs délégués : Peter Bucher ; Christian Hamberger and Sandra Simundza Bilanzic

Président du Comité de surveillance : Wolfgang Fenkart-Fröschl

Numéro d'immatriculation de la société : FN 256184 t

Tribunal de commerce de Vienne, DVR : 2111221

Autorité de contrôle compétente

Autorité autrichienne des marchés financiers

Otto-Wagner-Platz 5, A-1090 Wien

<http://www.fma.gv.at>

WesternUnion \\WU

**Business
Solutions**

© 2020 Western Union Holdings Inc. Tous droits réservés.

Western Union International Bank GmbH, succursale française (RCS Nanterre 750 938 094), ayant son siège à Tour Manhattan, 5-6 place de l'Iris, 92095 Paris La Défense Cedex, France, est une succursale de Western Union International Bank GmbH (immatriculée auprès du tribunal de commerce de Vienne sous le numéro FN256184f, TVA n°ATU 61347377, siège social : The Icon Vienna (Turm 24), Wiedner Gürtel 13, 1100 Vienne, Autriche), établissement de crédit agréé et supervisé par l'autorité autrichienne des marchés financiers (Finanzmarktaufsicht).

Western Union Business Solutions est une entité commerciale de The Western Union Company et fournit des services en Belgique par le biais de sa succursale française Western Union International Bank GmbH dont l'intégralité du capital est détenue par Western Union (désignée "Western Union Business Solutions").